

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
23/11/98

Origine :
DGR
AC

MMES ET MM les Directeurs
MMES ET MM les Agents Comptables

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution)

MMES ET MM les Directeurs
des URCAM

(pour information)

Réf. :

DGR n° 107/98 - AC n° 36/98

Plan de classement :

50

Objet :

COMMUNICATION DE LA NOTE D'INFORMATION n° DSS/DAEI n°98/641 DU 28 OCTOBRE 1998
RELATIVE AUX MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES
SUR LA SECURITE SOCIALE APPLICABLES ENTRE LA FRANCE ET LA TUNISIE.

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Date d'effet :

IMMEDIATE

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DPAS/Jean-Pierre ADAM - Claude LEVY

Téléphone :

01.42.79.32.85 - 01.42.79.35.85

@

**Direction de la Gestion du Risque
Agence Comptable**

23/11/98 MMES ET MM les Directeurs
 MMES ET MM les Agents Comptables

Origine : . des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
DGR . des Caisses Générales de Sécurité Sociale
AC . des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution)

MMES ET MM les Directeurs
des URCAM

(pour information)

N/Réf. : DGR - n° 107/98 - AC - n° 36/98

Objet : Convention Franco-Tunisienne
 Modifications de l'Arrangement Administratif du 4 juillet 1966.

La *note d'information n° DSS/DAEI/98/641 du 28 octobre 1998* présente les diverses modifications apportées par l'Arrangement Administratif complémentaire n°9 en matière de détachement.

Par ailleurs, il est rappelé les dispositions existantes concernant les titulaires de pensions au titre des seuls régimes français et il est apporté des précisions quant à la notion de congé payé.

**Le Directeur
de la Gestion du Risque**

L'Agent Comptable

Denis PIVETEAU

Alain BOUREZ